

Feuille d'avis populaire de la Jonction

N° 37 – mai 2018

Chantier de rénovation des immeubles Honegger

Information concernant les indemnisations pour nuisances liées aux travaux

Comme vous avez pu le constater, les travaux liés aux rénovations des immeubles de la cité Carl-Vogt ont commencé et produisent déjà de nombreux désagréments pour les habitants (bruit, poussière, difficultés d'accès aux immeubles, etc.)

Nous invitons tous les locataires à noter dès à présent et avec attention toutes les nuisances qui interviennent au niveau de leur quotidien, dans la perspective d'une future indemnisation prévue par la loi. Nous vous conseillons vivement de noter sur un petit cahier ou un agenda, point par point, chaque événement, selon le jour, l'heure et le type de dérangement intervenu. Un modèle se trouve en annexe, pour vous guider dans cette démarche.

La procédure d'indemnisation est une démarche individuelle. Nul ne pourra le faire à votre place, c'est pourquoi vous devez relever avec précision les dommages que vous subissez. L'Asloca conseille également aux locataires qui subissent des travaux de contracter une assurance juridique afin de pourvoir aux frais qui pourraient intervenir en cas de litige.

Aide au déménagement des caves et balcons

Celles et ceux qui souhaitent une aide pour débarrasser leurs caves et balcons ou pour déplacer des meubles situés à moins de 1,5 m des fenêtres peuvent l'obtenir gratuitement. Ils doivent toutefois en faire la demande auprès de Mme Lizic, accompagnatrice déléguée par l'Hospice général pendant les travaux.

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8
info@jonx.ch – ccp 10-756885-0